

**Recueil Dalloz 2017 p.2386**

**La disparition de la distinction *de jure* entre la personne et les choses : gain fabuleux, gain catastrophique**

**Marie-Anne Frison-Roche, Professeur de droit à Sciences po (Paris)(1)**

**L'essentiel**

Les robots se présentent comme des personnes, des systèmes juridiques leur conférant ce statut. Des femmes se présentent comme des purs et simples moyens, réification avalisée par certains. La cause est commune : les profits sans limite pour les concepteurs d'un marché mondial où des machines humanoïdes offrent toutes prestations sans limite, notamment sexuelles, miroir du marché des femmes, objets sexuels ou outil reproducteur (GPA). Cette évolution juridique archaïque est bloquée par la *summa divisio* entre la personne et les choses. Le Politique doit maintenir cette distinction qui n'est pas de fait mais « de droit ».

Le journal *Les Échos*, dans son édition du 7 novembre 2017, relate le fait qu'une machine recouverte d'une matière ressemblant à de la peau et dotée d'un appareil produisant des sons a émis un discours en public lors d'un congrès sur le numérique. L'article a pour titre : *Le premier robot citoyen donne sa propre conférence au web summit*. La machine, qui relève juridiquement de la catégorie des « choses », est donc présentée comme une personne.

Tournons notre regard ailleurs. Des femmes, qui sont des êtres humains, signent des contrats par lesquels elles consentent à engendrer des enfants avec lesquels elles affirment qu'elles n'ont pas de lien, qu'elles n'en sont pas les mères, qu'elles les remettront immédiatement à la sortie de leur ventre à ceux qui ont désiré leur venue, ce désir de parentalité créant, quant à lui, le véritable et seul lien entre l'enfant et ses « parents d'intention ». La mère-porteuse est souvent ouvertement qualifiée de « four ». La femme, qui relève juridiquement de la catégorie de la « personne », est donc présentée comme une chose.

Les deux phénomènes si sensationnels sont de même nature.

Ils appellent deux *questions* :

**I - Pourquoi ?** La *réponse* est : l'argent. Car l'un comme l'autre résultent de la construction nouvelle de deux fabuleux marchés par l'offre.

**II - Comment ?** La *réponse* est : par la destruction de la distinction entre la personne et les choses.

La distinction entre la personne et les choses n'est pas naturelle, elle est juridique. Elle est la base des systèmes juridiques occidentaux, leur *summa divisio*. Si cette distinction disparaît - et pour que l'argent se déverse il faut effectivement qu'elle disparaisse -, alors l'être humain faible deviendra la chose de l'être humain fort.

**I - Pourquoi les machines sont présentées comme des personnes et les êtres humains comme des choses**

Ce qui arrive est « sidérant ». Ce qui arrive est « fabuleux », au sens premier du terme, c'est-à-dire semble venir des fables et contes où les jouets de bois deviennent des petits garçons (robots) et où les enfants sont apportés en cadeau par des fées. D'où vient cette évolution fabuleuse (A) ? Elle vient de la perspective de profits financiers sans limite, par cette réalisation des fables pour ceux qui ont les moyens d'acheter le passage de la rêverie enfantine à la réalité marchande (B).

**A - L'absence de nouveauté radicale dans le phénomène d'une machine-personne et d'un être humain-machine**

Par vanité, on affirme souvent d'emblée la nouveauté de tout ce qui nous arrive. Mais le phénomène du robot et des femmes qui s'effacent est-il si nouveau ?

Une voix qui dit « je suis si heureuse d'être là », tandis que le journal titre « le robot fait une conférence », est-ce vraiment la nouveauté qu'il convient de relever ? Les machines parlantes sont anciennes et l'anthropomorphisme des automates passionnait Condorcet. La nouveauté n'est donc pas là.

C'est la présentation que l'on en fait, et dans la presse, et dans la doctrine juridique, et dans l'imaginaire commun, et dans le Droit, qui est nouvelle. En effet, cette « conférence » est tenue en Arabie Saoudite, pays qui a attribué la « citoyenneté » à une machine, admettant donc, par cette aptitude à l'acquérir, un statut de personne à une machine.

Si l'on analyse le phénomène de la « femme transparente », est-il radicalement nouveau ? Dans les contrats de mère-porteuse, la femme consent à n'être pas « mère », à n'être que « porteuse ». Le contrat n'est que de « gestation ». Ceux qui ont conçu économiquement la pratique aux États-Unis affirment que la femme, qui a son intérêt dans une affaire où chacun a le sien, est un « four ». Elle est, dans ce cas-là, un objet, demeurant une personne dans sa vie par ailleurs, par exemple avec ses enfants.

Cet être humain est donc une chose, absolument nécessaire, puisque l'enfant en résulte, mais par son consentement elle a modifié son statut, le temps du contrat. C'est une des façons de disposer de soi-même. Multiplié par autant de manifestations de consentements, cela crée le marché de la procréation.

Mais là encore, dans les faits, la nouveauté n'est pas radicale, car des femmes depuis toujours ont utilisé leur corps d'une façon distanciée et ceux qui en perçoivent la valeur, sans considérer le respect qui est dû pour la personne, en acquièrent les prestations, la production d'un enfant en étant l'apogée.

Mais ce qui est radicalement nouveau, c'est qu'auparavant, ces phénomènes - et de l'automate et de la femme dont le corps est offert - étaient marginaux. Aujourd'hui, ils sont peut-être notre avenir. Et là, ce n'est pas le fait qui est nouveau, mais l'idée que l'on s'en est fait.

## **B - La nouveauté d'une machine-personne et d'un être humain-machine : la perspective de profits sans limite**

Le monde - et le Droit - sont menés par des idées. L'avenir est dans l'idée que l'on a de l'avenir. Aujourd'hui, parce qu'on lit dans les journaux qu'une femme-robot, Sophia, donne une conférence et dit combien elle est contente de le faire (certes son cerveau est fait de circuits électriques mais enfin nos synapses sont de cet ordre après tout), nous intégrons l'idée que les robots et nous-mêmes, nous sommes cousins.

D'ailleurs, certains parlent de la « civilisation conversationnelle » que nous allons avoir avec des robots. Car ils sont de charmants causeurs. Et en plus, ce sont des femmes. Tout pour notre bonheur. Et, du reste, ils savent faire plus que la conversation, comme le montrent les robots sexuels. Encore des femmes. Car il faut dans notre civilisation d'extrême solitude combler le désir de conversation, mais pas que celui-ci.

Le système juridique y aide, puisque ce robot a fait le 7 novembre 2017 une déclaration « émotionnelle » en y associant expressément le Droit : « Je suis le robot le plus expressif du monde et le premier à être fait citoyen d'un pays. La vie est belle ». Pourquoi s'inquiéter, puisque même le Droit d'Arabie Saoudite accompagne ce progrès ?

La symétrie est parfaite. La femme qui s'est transformée en four pour produire des bébés et contenter ceux qui éprouvent un désir de parentalité. Elle parle pour dire combien elle est heureuse de répandre ainsi le bonheur autour d'elle. Car il faut dans notre civilisation d'extrême solitude combler le désir de conversation, mais pas que celui-ci. Les « porteuses » laissent de multiples témoignages où elles expliquent en souriant qu'elles le font pour rendre les autres heureux, car c'est dans leur nature altruiste. Pourquoi s'inquiéter, puisque même le Droit de l'État de Californie accompagne ce progrès ?

Ces idées-là, nous les avons toujours eues au fond de nous-mêmes. Car transformer les choses en personnes et transformer les personnes en choses, on en rêve tous, c'est la base de la plupart des contes de fée. D'ailleurs, les intéressés disent parfois que c'est la fée bleue qui a fait venir les enfants issus de la gestation pour autrui (GPA).

Nous rêvons tous d'un majordome, d'esclave. Mais c'est en rêve. Une conversation ? Surtout avec quelqu'un qui ne me contredit jamais, qui soit mon double, qui en réalité ne parle pas. La « porteuse » ne parle pas, puisque, contractuellement, elle n'a la possibilité que de dire « oui ».

La question est plutôt : pourquoi ces idées si merveilleuses de notre enfant ne sont-elles pas venues plus tôt ?

Parce que ce rêve de transformer Pinocchio en petit garçon, rêve de Gepetto, vieil homme seul - qui ne peut donc avoir d'enfant -, est un rêve qui ne rapportait pas d'argent. Car la fée bleue le fait pour rien. Alors que les agences de GPA reçoivent tant d'argent pour mettre en contact la porteuse et les demandeurs d'enfant. Et la matière première est illimitée.

La seule raison de tout ce qui arrive, c'est donc l'argent. Le monde qui s'ouvre est « fabuleux », au sens premier du terme, un monde des contes où les balais font le ménage, où les femmes deviennent des bouts de bois.

Les gains attendus sont « fabuleux ». Car les choses ne se transforment pas toutes seules en personnes : ce sont les entreprises qui construisent machines et algorithmes. Les êtres humains ne se transforment pas tout seuls en choses : ce sont les entreprises qui écrivent les contrats. Comment s'opère cette fluidité, cette liquidité radicale entre chose et personne ? Car c'est là la nouvelle, radicale et terrible nouveauté.

## **II - Comment s'opère la liquidation de la distinction entre les choses et la personne**

Les gains issus des prestations naguère humaines opérées à coût bas et sans limite (de danger ou de nature morale) par des robots sont déjà élevés, mais leurs perspectives sont colossales. Symétriquement, les gains des prestations que ne peuvent pas faire des robots mais peuvent faire ces êtres humains particuliers que sont les femmes sont déjà élevés. Leurs perspectives sont colossales. Il faut mais il suffit pour cela de créer de « nouveaux désirs » (A).

Mais il y a un obstacle : le Droit. Le Droit a pour *summa divisio* la distinction de la personne et des choses. Pour construire de tels marchés aux gains fabuleux, il faut donc que ceux qui veulent s'enrichir par ces marchés de l'humain obtiennent la suppression de cette distinction. Certes, si on la supprime, l'être humain n'aura plus de protection et ne sera plus « libre et égal en droit » à un autre. Mais cela, c'est un choix politique (B).

## **A - La construction par l'offre d'un marché des prestations humaines sans limite**

Le plus souvent, un marché suppose une demande, c'est-à-dire des agents solvables ayant un désir d'une prestation. Le désir de la prestation précède donc le mécanisme de marché.

Mais le dynamisme libéral, moteur de l'innovation, peut construire le marché par l'offre. Un entrepreneur peut imaginer une prestation qui ne correspond pas à un désir, soit parce que personne n'a pensé à la prestation (car l'entrepreneur est aussi un inventeur), soit parce que les personnes n'ont pas perçu une prestation comme étant disponible, comme étant faite pour eux. L'entrepreneur va alors construire le marché par l'offre, c'est-à-dire concevoir d'abord la prestation, alors qu'il n'y a pas de demande, puis établir la demande en construisant le désir de la prestation. Il fait ainsi fortune, fortune méritée, l'innovation engendrant une économie florissante.

Depuis toujours, les prestations humaines sont l'objet d'un marché. Mais elles ont des limites. L'épreuve de force est dans l'élimination ou le maintien de ces limites.

Par exemple, les prestations sexuelles sont un marché. Mais l'on ne peut pas torturer et tuer le prestataire. Parce que le Droit l'interdit et/ou parce que le demandeur de prestation ne le veut pas. Il considère que le prestataire est une personne. Mais si l'entreprise présente un robot ayant une enveloppe aussi douce qu'une peau mais dont la voix charmante dit aussi « je suis un robot tu peux m'humilier, me torturer, fais tout ce que tu veux », alors naît un désir de faire tout ce que l'être humain a lu dans les terribles contes de son enfance ou dans les films pornographiques disponibles sur le net. Le désir de massacrer autrui devient le socle d'un marché mondial, solvable. L'option « viol » est proposée. Le marché du viol est né.

Il faut mais il suffit de faire naître de nouveaux désirs. Depuis toujours, l'être humain a désiré avoir des enfants, est peiné de ne pas en avoir, par exemple parce qu'il n'est pas en couple hétérosexuel ou parce qu'il est trop âgé. Pour créer le marché, il faut mais il suffit de dire que toujours et à chaque instant la fée bleue peut concrétiser le « désir de fonder une famille ». Cette fée agira gracieusement. Il faudra mais il suffira de payer l'agence intermédiaire et de

payer une « contrepartie financière » à une porteuse, qui a dit qu'elle n'était pas la mère.

L'innovation est donc dans la multiplication des désirs.

Par exemple, non seulement abîmer la chose qui délivre les prestations sexuelles mais la casser en deux (la « tuer », dans le vocabulaire juridique appliqué aux êtres humains). Aujourd'hui ces robots sont renvoyés à l'usine pour destruction. Par exemple, demander la fabrication de prestataires sexuels humanoïdes ayant forme d'enfants, puisque ce ne sont que des choses. Et plus le désir est précis et éloigné des règles traditionnelles, et plus le prix est élevé. Pourquoi non, dès l'instant que l'on pense en termes de désirs et d'ajustement des intérêts ?

Par exemple, non seulement obtenir d'une agence la concrétisation d'un désir de parentalité sur un bébé qui correspond à un « projet d'enfant » qui ressemble le plus possible à la personne aimée. Plutôt un garçon. Plutôt blond. Un enfant « augmenté ». Car c'est aussi dans son « intérêt » d'être un beau garçon blond.

Et c'est ainsi qu'est en train de se dessiner le « gain catastrophique ».

### **B - L'enjeu politique : supprimer de fait ou sauver la distinction juridique entre les choses et la personne**

L'article premier de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 pose que nous naissons « tous libres et égaux en droit ».

Cela signifie qu'en fait les êtres humains ne sont pas égaux et ne le seront jamais. Mais un être humain est pleinement une « personne », même s'il est une petite fille vilaine. Oui, les femmes sont des « personnes », et ce parce que le Droit le dit. Nul ne peut contredire cela. Les robots ne sont pas des personnes, et ce car le Droit l'interdit.

De fait, une machine sexuelle a beaucoup plus d'attrait qu'un être humain mais là n'est pas la question. Un être humain est faible et, dans un champ de force, un autre être humain va disposer de lui, le soumettre, faire de lui ce qu'il veut ; l'être humain faible y consentira. Mais le Droit pose que jamais une chose n'est une personne et que jamais un être humain n'est une chose, parce qu'en posant cela, comme on pose sur une table un socle fondateur, comme on frappe la table d'un coup d'épée, aucun être humain, si fort soit-il, ne peut disposer d'un autre être humain, si faible soit-il, aucun être humain, si faible soit-il ne peut efficacement consentir à s'abandonner à qui a le désir de le posséder.

Pourquoi ? Parce que le Droit l'a dit. Parce que le Droit a un rôle : protéger l'être humain faible.

On peut changer. C'est alors au Politique de dire si le Droit ne serait plus que l'instrument d'efficacité de l'innovation économique, l'être humain pouvant y trouver son intérêt puisqu'il met alors son corps à disposition, ou de continuer à dire que le Droit doit être ce qui protège l'Humanité. Le Politique, ce n'est pas une prestation d'efficacité et de sécurité, gérant diverses externalités, c'est ce qui prend l'épée du Droit et frappe la table.

#### **Mots clés :**

**PERSONNE HUMAINE** \* Robot \* Régime juridique \* Chose \* Distinction

**(1)** Cet article prend appui sur un working paper bilingue muni de notes contenant des développements techniques, des références bibliographiques et des liens vers des documents. Il est librement accessible à l'adresse suivante : <http://mafr.fr/fr/article/la-destruction-de-la-distinction-entre-la-personne/>.